

Ecole Notre-Dame Saint-Joseph  
48 avenue du 25 août  
79140 Cerizay  
Tél. : 05/49/80/13/20  
Courriel : [ecole.ndstjo@gmail.com](mailto:ecole.ndstjo@gmail.com)



Cerizay, le 26.02.2018

Objet : point sur les rythmes scolaires

A l'attention des parents d'élèves de l'école Notre-Dame Saint Joseph  
Copie à M Johnny Brosseau, maire de Cerizay  
Copie à Mmes Pinto et Chesseron, présidentes Apel et OGE

Madame/Monsieur,

Par ce courrier, je tiens à vous partager divers éléments concernant le choix du rythme scolaire pour la rentrée 2018. Depuis plusieurs années, l'école Notre Dame Saint Joseph fonctionne sur un rythme hebdomadaire à 4 jours et demi, en cohérence avec le fonctionnement des écoles publiques de Cerizay, écoles publiques à qui ce rythme était imposé de par la loi (pour rappel, les établissements privés catholiques n'étaient pas soumis à cette obligation, chaque structure s'étant positionnée en fonction de ses réalités propres).

A l'occasion de la rentrée 2018, chaque commune est amenée à se positionner sur le choix du rythme scolaire, le gouvernement ayant laissé la liberté d'organisation à chaque collectivité. Vous avez sans doute entendu parler de nombreuses discussions au sujet de ce choix, dans les médias ou au sein de la commune. Je vous livre quelques éléments de compréhension.

A l'automne, l'assemblée des maires de l'Agglo2b s'est positionnée pour une cohérence en faveur du rythme à 4 jours ; il s'agissait d'une recommandation et non d'un vote, la décision relevant de la compétence de chaque commune. La commune de Cerizay ne s'est pas prononcée en faveur de cette recommandation. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a, quant à lui, fait part de sa volonté de cohérence des rythmes au sein d'un territoire, tout en respectant la liberté de choix de chaque commune.

A la fin de l'année civile dernière, le conseil municipal, seul décisionnaire sur cette question, s'est prononcé pour un maintien du rythme à 4 jours et demi pour les écoles publiques de Cerizay ; les conseils municipaux des communes de Montravers et St André sur Sèvre, dont les élèves sont scolarisés à Cerizay, se sont positionnés sur cette même ligne. Ces choix s'appuyaient sur les préconisations des 2 conseils d'école Jean Moulin et Ernest Pérochon, ainsi que sur une volonté de continuité du rythme scolaire actuel. Les mois de décembre et janvier ont été rythmés par de nombreux échanges entre services de l'Education Nationale, communes, associations de parents... La commune de Cerizay a maintenu sa décision en faveur des 4 jours et demi.

Au niveau de l'Agglo2b, la cohérence souhaitée par le DASEN ne pourra être effective, des communes ayant fait le choix, comme Cerizay, du rythme à 4 jours et demi (Bressuire, Mauléon, Saint Aubin du Plain), les autres communes de l'Agglo2b s'étant positionnées en faveur du rythme à 4 jours. En fonction de leur choix, les communes doivent maintenant mettre en place les modalités de fonctionnement en tenant

compte de contraintes telles que les transports scolaires ou l'accueil périscolaire et bien évidemment des contraintes financières.

**Il nous appartient dorénavant, en tant qu'établissement privé catholique de nous positionner sur ce choix du rythme scolaire.** Nous avons été associés au travail de réflexion mené par la municipalité au sein du Comité Educatif. Depuis le début des échanges sur ces questions, j'ai pu témoigner de notre volonté de fonctionner en cohérence avec les choix de la municipalité, tout en rappelant notre liberté face à ces choix.

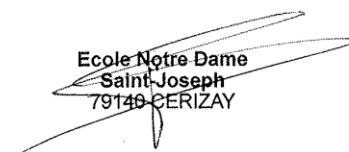
Depuis fin janvier, les services municipaux travaillent sur les modalités d'organisation du rythme scolaire à 4 jours et demi. Des échanges ont lieu en ce moment avec les différentes équipes pédagogiques, autour de différents scénarii envisagés. Le fruit de ces échanges sera présenté lors du Comité Educatif qui se tiendra le mardi 6 mars prochain. En fonction du scénario retenu ainsi que des réponses apportées aux questions pédagogiques, éducatives, organisationnelles, de ressources humaines et financières qui découlent de ce choix, **j'arrêterai ma décision, en lien avec mon équipe pédagogique et en accord avec l'organisme de gestion de l'établissement, pour le vendredi 9 mars prochain.**

Afin de pouvoir partager plus amplement avec vous sur toutes ces questions et de me permettre de prendre ma décision en pleine conscience et en adéquation avec la communauté éducative de l'établissement, je vous convie à **une réunion d'échange et d'information le lundi 5 mars à 20h au self du collège.**

Comptant sur votre présence et restant à votre écoute pour toutes questions ou remarques.

Bien cordialement

François-Marie Salomez  
Chef d'établissement

  
Ecole Notre Dame  
Saint-Joseph  
79140 CERIZAY